

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

CHUTES DE MÊME NIVEAU : COMPRENDRE, PRÉVENIR, AGIR



En 2024, 11,6 % des accidents du travail reconnus par la CNESST étaient liés aux chutes de même niveau. Derrière ce geste banal se cachent pourtant fractures, entorses, foulures, contusions et commotions. Impossible de les prendre à la légère !

1. REPÉRER LES CAUSES ET AGIR

Situations à risque fréquentes :

- Marches endommagées, trous, tapis mal fixés
- Escaliers sans rampe, éclairage insuffisant
- Bras chargés, tiroirs ouverts, encombrement
- Substances au sol (eau, huile, café, aliments, sciure, poussière)
- Câbles et rallonges au sol
- Sols extérieurs glacés, enneigés ou accidentés

Exemples et solutions simples :

- Liquide au sol → baliser et nettoyer, appliquer la procédure de déversement
- Câbles au sol → suspendre ou protéger avec cache-câbles
- Escalier sans rampe → restreindre l'accès, installer une rampe conforme
- Éclairage insuffisant → ajouter une source, vérifier les normes RSST
- Glace/neige aux accès → déneiger, abrasif, plan hiverna

2. ENTRETENIR ET VÉRIFIER LES LIEUX

- Maintenir les lieux de travail propres et en bon état (LSST art. 51.4 et 51.5).
- Ranger outils et équipements après usage.
- Aspirer ou balayer humide pour limiter la poussière.
- Déposer les effets personnels dans des vestiaires dédiés.
- Inspecter régulièrement, avec un registre et un calendrier.

Check-list express (à cocher en inspection)

- ☐ Voies d'accès dégagées et éclairées
- ☐ Planchers propres, tapis fixés
- ☐ Rallonges protégées ou suspendues
- ☐ Zones à risque bien balisées
- ☐ Escaliers sécurisés (rampe + bandes antidérapantes)
- ☐ Mesures hivernales en place

FICHE SST ET MIEUX-ÊTRE

CHUTES DE MÊME NIVEAU : COMPRENDRE, PRÉVENIR, AGIR



3. FORMER ET IMPLIQUER LES ÉQUIPES

- Offrir une formation sur l'inspection des lieux, les règles internes et la signalisation.
- Informer sur le processus de déclaration d'incident.
- Encourager la déclaration de tous les événements (même sans blessure).
- Sensibiliser sur les sols glissants (eau, huile, fluides biologiques, neige).
- Partager la responsabilité : l'employeur met en place, les travailleurs appliquent.

4. ADAPTER SELON LE SECTEUR

Construction

- Voies dégagées,
- Rallonges protégées
- Gestion des déchets
- Pauses par chaleur

Foresterie

- Évaluer le terrain
- Former les nouveaux
- Bottes antidérapantes obligatoires

Restauration

- Tapis caoutchouc anti-eau
- Nettoyage immédiat autour des friteuses et lave-vaisselles

Soins de santé

- Tapis absorbants
- Produits adaptés aux liquides biologiques
- Signalisation renforcée
- Crampons pour soins à domicile

EN BREF

Les chutes de même niveau représentent une part importante des accidents du travail, mais elles sont **facilement évitables** grâce à :

- Un entretien régulier des lieux,
- Des mesures simples (nettoyage, balisage, chaussures adaptées),
- Une sensibilisation continue des équipes

OBJECTIF : ZÉRO CHUTE ÉVITABLE DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL.

LIENS UTILES:

- [CCHST – Liste d'inspection pour les bureaux](#)
- [CCHST – Liste d'inspection pour les manufacturiers](#)
- [Multi Prévention – Fiche d'inspection des lieux de travail](#)
- [Préventex – Grille d'inspection générale](#)